

États financiers du

**FONDS DE REVENU FIXE 2.0
ALGONQUIN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

31 décembre 2022 et 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 mars 2023

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus (coût : 438 340 416 \$ - 2021 : 375 682 024 \$) (note 8)	419 847 736 \$	372 803 590 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme	202 451	-
Profit latent sur les contrats à terme standardisés	-	12 970
Souscriptions à recevoir (note 10)	689 138	2 983 961
Montant à recevoir du courtier (note 3)	3 863 377	1 096 419
Montant à recevoir d'un fonds lié (note 5)	8 914	-
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	3 591 042
Intérêts et dividendes à recevoir	3 295 043	2 568 351
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	55 005	469
Charges payées d'avance	22 204	29 547
	<u>427 983 868</u>	<u>383 086 349</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert (produit : 286 172 618 \$ - 2021 : 226 430 887 \$) (note 8)	281 565 726	224 160 210
Perte latente sur les contrats à terme standardisés	247 976	-
Perte latente sur les contrats de change à terme	-	362 758
Montant à payer au courtier (note 3)	1 151 599	39 129 222
Montant à payer pour les placements achetés	-	3 622 381
Créditeurs et charges à payer	171 223	140 851
Montant à payer à un fonds lié (note 5)	-	17 442
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	841 982	593 381
Frais de gestion à payer (note 5)	121 277	81 776
Rachats à payer (note 11)	210 681	323 648
Distributions à payer	463 621	270 081
	<u>284 774 085</u>	<u>268 701 750</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>143 209 783 \$</u>	<u>114 384 599 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	3 261 036 \$	5 273 752 \$
Série F	112 089 527	57 357 407
Série FF	24 369 816	39 114 875
Série I	3 489 404	12 638 565
	<u>143 209 783 \$</u>	<u>114 384 599 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	34 543	50 270
Série F	1 164 588	536 855
Série FF	259 574	375 758
Série I	37 136	121 500

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière (suite)

Aux 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	94,41 \$	104,91 \$
Série F	96,25	106,84
Série FF	93,88	104,10
Série I	93,96	104,02

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,
Algonquin Capital Corporation :



FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	11 522 980 \$	9 012 318 \$
Revenu de dividendes	473 554	687 116
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(1 247 187)	(287 270)
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(1 610 788)	909 733
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	2 556 054	350 270
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme	565 209	(686 635)
Variation nette de la moins-value latente des placements	(13 282 994)	(3 217 658)
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur les contrats à terme standardisés	(260 946)	12 970
Autres produits	48 640	6 000
	<u>(1 235 478)</u>	<u>6 786 844</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	4 157 304	3 217 425
Frais de gestion (note 5)	947 821	681 140
Frais d'exploitation	199 296	194 962
Honoraires d'audit	85 387	58 462
Honoraires juridiques	45 931	76 630
Honoraires du comité d'examen indépendant	29 216	48 025
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	9 230	38 178
	<u>5 474 185</u>	<u>4 314 822</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	<u>(54 537)</u>	<u>(85 858)</u>
	5 419 648	4 228 964
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(6 655 126) \$</u>	<u>2 557 880 \$</u>
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	(345 371) \$	36 926 \$
Série F	(3 238 719)	805 155
Série FF	(2 092 353)	1 334 082
Série I	(978 683)	381 717
	<u>(6 655 126) \$</u>	<u>2 557 880 \$</u>
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)		
Série A	(9,78) \$	1,58 \$
Série F	(4,56)	2,34
Série FF	(7,02)	3,05
Série I	(8,58)	3,30

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestis- sement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2022								
Série A	5 273 752 \$	1 573 770 \$	(623 381) \$	(2 547 538) \$	(113 979) \$	43 783 \$	(345 371) \$	3 261 036 \$
Série F	57 357 407	89 374 454	(32 640 270)	2 547 538	(3 218 841)	1 907 958	(3 238 719)	112 089 527
Série FF	39 114 875	480	(12 396 066)	–	(1 184 448)	927 328	(2 092 353)	24 369 816
Série I	12 638 565	6 255 000	(14 425 478)	–	(445 101)	445 101	(978 683)	3 489 404
	<u>114 384 599 \$</u>	<u>97 203 704 \$</u>	<u>(60 085 195) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(4 962 369) \$</u>	<u>3 324 170 \$</u>	<u>(6 655 126) \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestis- sement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2021								
Série A	850 369 \$	4 858 486 \$	(591 137) \$	140 693 \$	(36 427) \$	14 842 \$	36 926 \$	5 273 752 \$
Série F	4 598 231	79 646 383	(27 277 051)	(140 693)	(997 458)	722 840	805 155	57 357 407
Série FF	49 982 934	6 750	(12 021 958)	–	(1 216 444)	1 029 511	1 334 082	39 114 875
Série I	4 498 807	14 385 598	(6 627 556)	–	(420 005)	420 004	381 717	12 638 565
	<u>59 930 341 \$</u>	<u>98 897 217 \$</u>	<u>(46 517 702) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(2 670 334) \$</u>	<u>2 187 197 \$</u>	<u>2 557 880 \$</u>	<u>114 384 599 \$</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6 655 126) \$	2 557 880 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	1 247 187	287 270
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les contrats de change à terme	1 610 788	(909 733)
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	(2 556 054)	(350 270)
Variation nette (du profit latent) de la perte latente sur les contrats de change à terme	(565 209)	686 635
Variation nette de la moins-value latente des placements	13 282 994	3 217 658
Variation nette de la perte latente (du profit latent) sur les contrats à terme standardisés	260 946	(12 970)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation du montant à recevoir d'un fonds lié	(8 914)	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir pour les placements vendus	3 591 042	(1 475 042)
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(726 692)	(1 269 605)
(Augmentation) diminution du remboursement des charges à recevoir	(54 536)	112 606
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	7 343	(8 747)
(Diminution) augmentation du montant à payer pour les placements achetés	(3 622 381)	3 622 381
Augmentation des créiteurs et charges à payer	30 372	40 281
Diminution du montant à payer au gestionnaire	-	(22 199)
(Diminution) augmentation du montant à payer à un fonds lié	(17 442)	17 442
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	248 601	348 510
Augmentation des frais de gestion à payer	39 501	53 221
Produit de la vente de placements	803 238 767	726 312 765
Achats de placements	<u>(806 616 036)</u>	<u>(799 959 888)</u>
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>2 735 151</u>	<u>(66 751 805)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	99 498 527	95 920 523
Montant payé au rachat de parts rachetables	(60 198 162)	(46 586 373)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	<u>(1 444 659)</u>	<u>(559 446)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>37 855 706</u>	<u>48 774 704</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	40 590 857	(17 977 101)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	153 724	106 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>(38 032 803)</u>	<u>(20 162 581)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>2 711 778</u> \$	<u>(38 032 803)</u> \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :		
Montant à recevoir du courtier	3 863 377 \$	(39 129 222) \$
Montant à payer au courtier	<u>(1 151 599)</u>	<u>1 096 419</u>
	<u>2 711 778</u> \$	<u>(38 032 803)</u> \$
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	3 043 039 \$	2 257 535 \$
Intérêts reçus	10 742 543	7 687 623
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	527 299	742 205

* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Actions canadiennes			
75 000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	992 720 \$	977 250 \$	0,68
	Titres à revenu fixe canadiens			
500 000	Algonquin Power & Utilities Corp. 5,25 %, 18 janv. 2082	500 000	390 749	0,27
1 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 1,726 %, 12 févr. 2026	1 500 000	1 330 335	0,93
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	1 034 450	908 110	0,63
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 3,394 %, 15 août 2029	534 015	434 190	0,30
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	3 740 863	3 349 535	2,34
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	929 690	0,65
500 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	514 530	471 995	0,33
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	1 913 500	1,34
4 800 000	AltaGas Ltd. 1,227 %, 18 mars 2024	4 763 152	4 570 608	3,19
25 000	AltaGas Ltd. 3,57 %, 12 juin 2023	25 789	24 803	0,02
500 000	AltaGas Ltd. 5,25 %, 11 janv. 2082	500 000	406 175	0,28
300 000	AltaGas Ltd. 7,35 % 17 août 2082	300 000	292 713	0,20
2 500 000	Fiducie de placement immobilier Artis, 5,60 %, 29 avr. 2025	2 505 660	2 423 450	1,69
1 000 000	AutoCanada Inc., 5,75 %, 7 févr. 2029	1 000 000	871 180	0,61
5 000 000	Banque de Montréal, 2,37 %, 3 févr. 2025	4 969 340	4 736 450	3,31
3 000 000	Banque de Montréal, 4,709 %, 7 déc. 2027	3 000 000	2 966 760	2,07
2 000 000	Bell Canada, 3 %, 17 mars 2031	1 762 200	1 727 860	1,21
3 000 000	Bell Canada, 3,55 %, 2 mars 2026	2 857 980	2 882 310	2,01
3 000 000	Bell Canada inc., 2,50 % 14 mai 2030	2 539 470	2 542 860	1,78
2 100 000	Bell Canada inc., 2,90 % 10 sept. 2029	1 912 239	1 859 277	1,30
67 000	Obligation du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 ^{er} déc. 2053	48 247	47 459	0,03
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 7 janv. 2027	997 840	902 110	0,63
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 7 mars 2025	3 976 610	3 814 040	2,66
500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 %, 28 janv. 2082	500 000	393 295	0,27
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29 juin 2027	5 000 270	5 004 100	3,49
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 7 oct. 2027	2 995 410	3 005 760	2,10
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	998 130	981 620	0,69
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000	1 005 170	0,70
2 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16 nov. 2023	2 009 900	1 942 160	1,36
1 000 000	Bons du Trésor canadien, 0 %, 19 janv. 2023	992 550	998 034	0,70
2 000 000	Banque canadienne de l'Ouest, 4,87 %, 28 avr. 2023	2 000 000	1 995 600	1,39
2 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 4,99 %, 22 janv. 2024	2 500 000	2 485 775	1,74
1 400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 2 sept. 2027	1 400 000	1 394 400	0,97
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 %, 30 avr. 2081	400 000	352 360	0,25
1 500 000	Capital Power Corp., 4,284 %, 18 sept. 2024	1 621 365	1 470 045	1,03
500 000	Capital Power Corp., 7,95 % 9 sept. 2082	500 000	494 500	0,35
949 000	CES Energy Solutions Corp., 6,375 %, 21 oct. 2024	979 949	933 788	0,65
1 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 3,786 %, 11 déc. 2023	1 552 595	1 463 130	1,02
4 000 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avril 2025	4 268 891	3 850 480	2,69

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	2 783 010 \$	2 727 390 \$	1,90
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 %, 9 sept. 2024	2 955 570	2 911 350	2,03
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 8 mars 2028	2 220 880	1 907 280	1,33
1 498 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,903 %, 5 juill. 2023	1 616 525	1 495 034	1,04
6 700 000	CI Financial Corp., 3,215 %, 22 juill. 2024	6 732 979	6 401 180	4,47
2 148 000	CI Financial Corp., 3,759 %, 26 mai 2025	2 296 264	2 027 905	1,42
1 500 000	CI Financial Corp., 3,904 %, 27 sept. 2027	1 373 325	1 352 160	0,94
2 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 4,8775 %, 27 oct. 2023	2 600 000	2 583 464	1,80
1 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 nov. 2024	1 600 000	1 605 344	1,12
3 000 000	Cogeco Câble inc., 4,175 %, 26 mai 2023	3 213 770	2 987 670	2,09
3 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	2 553 480	2 483 340	1,73
2 000 000	Corus Entertainment Inc., 5 %, 11 mai 2028	2 012 500	1 524 120	1,06
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	2 000 000	1 621 700	1,13
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	838 140	0,59
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 155 923	1,51
258 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,80 %, 31 janv. 2025	285 271	253 242	0,18
3 000 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 1,85 %, 15 déc. 2023	2 999 520	2 894 820	2,02
600 000	Dollarama Inc., 5 084 %, 27 oct. 2025	600 000	601 998	0,42
2 500 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 4,455 %, 17 juin 2024	2 500 000	2 460 825	1,72
300 000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	299 925	282 609	0,20
1 000 000	Enbridge Inc., 4,10 %, 21 sept. 2051	986 150	761 310	0,53
982 000	Pipelines Enbridge Inc. 3 %, 10 août 2026	933 479	920 507	0,64
1 500 000	Banque Équitable, 1,774 %, 21 sept. 2023	1 513 315	1 458 735	1,02
1 050 000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	1 050 000	968 195	0,68
500 000	Exchange Income Corp., 5,25 %, 31 juill. 2028	500 000	525 000	0,37
1 000 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,70 %, 16 déc. 2026	1 119 958	976 220	0,68
4 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	3 513 840	3 562 560	2,49
3 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	2 933 400	2 933 880	2,05
1 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	1 000 000	974 030	0,68
5 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 ^{er} oct. 2025	4 997 150	5 020 350	3,51
1 000 000	First West Credit Union, 6,797 %, 29 nov. 2024	1 000 000	1 002 600	0,70
600 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16 sept. 2026	600 000	526 446	0,37
1 300 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30 nov. 2023	1 308 125	1 268 020	0,89
500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,70 %, 9 juill. 2025	499 325	453 940	0,32
750 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,75 %, 15 avr. 2026	749 528	661 980	0,46
3 000 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	3 456 840	2 998 500	2,09
2 000 000	George Weston Ltd., 4,115 %, 17 juin 2024	2 168 180	1 968 140	1,37

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
5 525 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	5 373 102 \$	5 149 797 \$	3,60
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 360 095	0,95
500 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	517 508	449 175	0,31
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	338 996	0,24
500 000	Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	500 000	452 765	0,32
250 000	Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 2 juin 2026	250 000	228 618	0,16
1 280 000	Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23 janv. 2023	1 325 767	1 278 822	0,89
5 000 000	Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20 mai 2026	4 583 400	4 532 700	3,17
3 000 000	Banque HSBC Canada, 2,87 %, 29 juin 2023	3 000 000	3 005 370	2,10
2 000 000	Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24 mars 2025	1 994 160	1 938 320	1,35
3 000 000	Banque HSBC Canada, 4,81 %, 16 déc. 2024	3 000 000	2 990 670	2,09
5 000 000	Hydro One Inc. 4,91 %, 27 janv. 2028	5 222 850	5 104 700	3,56
2 500 000	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., 3,30 %, 15 sept. 2028	2 576 965	2 459 550	1,72
2 900 000	Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13 sept. 2023	2 960 744	2 843 392	1,99
2 400 000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	2 400 000	2 090 088	1,46
3 000 000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 ^{er} juin 2027	3 151 110	2 873 880	2,01
2 000 000	Inter Pipeline Ltd., 5,76 % 17 févr. 2028	1 999 840	2 031 800	1,42
554 000	Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19 nov. 2079	575 086	512 417	0,36
5 000 000	John Deere Financial Inc., 1,34 %, 8 sept. 2027	4 370 730	4 311 200	3,01
4 000 000	John Deere Financial Inc., 2,31 %, 20 juin 2025	3 828 240	3 768 400	2,63
3 000 000	John Deere Financial Inc., 2,41 %, 14 janv. 2025	2 860 290	2 853 000	1,99
250 000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250 000	217 465	0,15
1 500 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	1 499 655	1 411 830	0,99
1 400 000	Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 2 sept. 2025	1 400 420	1 373 218	0,96
500 000	Manitoba Telecom Services Inc., 4 %, 27 mai 2024	509 830	492 235	0,34
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14 sept. 2026	4 709 000	4 425 000	3,09
3 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 nov. 2024	2 849 730	2 855 220	1,99
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	979 870	0,68
800 000	Metro inc/CN, 1,922 % 2 déc. 2024	800 000	756 392	0,53
200 000	Morguard Corp., 4,402 %, 28 sept. 2023	200 000	195 608	0,14
1 300 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 % 4 nov. 2026	1 300 000	1 177 228	0,82
3 750 000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	3 628 854	3 565 538	2,49
500 000	Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 4 mars 2024	514 740	487 455	0,34
1 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	1 000 000	1 007 090	0,70
800 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	799 960	792 464	0,55
1 000 000	Banque Nationale du Canada, 7,50 %, 16 nov. 2082	1 000 000	990 740	0,69
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2 %, 1 ^{er} déc. 2026	3 605 260	3 603 160	2,52
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,25 %, 1 ^{er} juin 2029	3 936 960	3 894 160	2,72
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	255 842	0,18
500 000	Parkland Corp., 3,875 %, 16 juin 2026	500 000	457 295	0,32
500 000	Parkland Corp., 6 %, 23 juin 2028	500 000	477 990	0,33
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 1 ^{er} juin 2023	1 988 400	1 977 740	1,38
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 3,31 % 1 ^{er} févr. 2030	1 807 240	1 778 800	1,24

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
3 420 000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	3 398 070 \$	3 299 513 \$	2,30
3 500 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 % 11 août 2026	3 332 620	3 337 495	2,33
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 4,02 % 27 mars 2028	1 945 720	1 902 840	1,33
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 % 15 juin 2027	1 922 200	1 936 740	1,35
880 000	Pembina Pipeline Corp. 4,74 % 21 janv. 2047	924 686	743 116	0,52
300 000	Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25 janv. 2081	300 000	245 472	0,17
900 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	900 000	867 726	0,61
5 000 000	Province de l'Ontario Canada, 3,75 %, 2 juin 2032	5 024 200	4 891 300	3,42
800 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	799 384	691 336	0,48
500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 ^{er} déc. 2027	512 743	439 675	0,31
4 590 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	4 916 388	4 415 029	3,08
2 783 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15 juin 2026	2 562 197	2 463 345	1,72
1 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,725 %, 18 avr. 2023	1 047 380	995 260	0,69
2 000 000	Rogers Communications Inc., 4,25 %, 15 avr. 2032	1 912 220	1 834 900	1,28
3 200 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	3 218 000	2 890 272	2,02
4 000 000	Banque Royale du Canada, 1,589 %, 4 mai 2026	3 641 480	3 591 880	2,51
5 500 000	Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 ^{er} mai 2025	5 269 680	5 136 615	3,59
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 ^{er} nov. 2024	3 857 245	3 829 880	2,67
750 000	Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24 nov. 2081	560 000	565 658	0,39
2 000 000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026	1 999 980	2 020 520	1,41
2 000 000	Saputo Inc., 2,876 %, 19 nov. 2024	1 974 420	1 921 460	1,34
1 615 000	Saputo Inc., 3,603 %, 14 août 2025	1 603 911	1 558 911	1,09
1 000 000	Saputo Inc. 5,25 %, 29 nov. 2029	1 000 000	1 011 960	0,71
1 000 000	Shaw Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	979 773	837 280	0,58
2 500 000	Shaw Communications Inc., 3,30 %, 10 déc. 2029	2 605 686	2 212 675	1,55
3 000 000	Shaw Communications Inc., 3,80 %, 1 ^{er} mars 2027	3 242 328	2 848 470	1,99
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	894 870	0,62
840 000	Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 4 nov. 2024	858 999	799 378	0,56
2 724 000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	2 815 101	2 542 418	1,78
327 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,444 %, 28 août 2026	346 090	303 355	0,21
4 000 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,556 %, 6 févr. 2025	4 263 120	3 826 440	2,67
1 400 000	Fonds de placement immobilier Smart, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 400 000	1 251 320	0,87
4 124 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 3,985 %, 30 mai 2023	4 196 750	4 097 565	2,86
300 000	SNC-Lavalin Group Inc., 3,80 %, 19 août 2024	300 000	288 459	0,20
500 000	Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 1 ^{er} avril 2026	499 755	446 570	0,31
1 500 000	Summit Industrial Income REIT, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 504 585	1 377 675	0,96
1 000 000	Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12 janv. 2027	1 001 540	888 170	0,62
500 000	Financière Sun Life inc., 4,78 % 10 août 2034	499 880	484 560	0,34
243 000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	321 572	264 338	0,18
3 000 000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2 816 430	2 794 770	1,95
500 000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	501 405	442 635	0,31
1 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	1 037 810	907 650	0,63
2 000 000	TELUS Corp. ,5,25 %, 15 nov. 2032	1 993 460	1 991 920	1,39
6 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10 janv. 2025	5 866 660	5 646 180	3,94

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	755 000 \$	757 070 \$	0,53
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3 726 200	3 738 960	2,61
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 8 mai 2026	4 003 105	4 065 560	2,84
800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800 000	781 688	0,55
1 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1 005 385	791 100	0,55
1 168 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,664 %, 15 mars 2028	1 215 037	1 163 281	0,81
5 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30 nov. 2027	4 561 550	4 524 250	3,16
5 500 000	The Goldman Sachs Group Inc., 4,9325 %, 29 avr. 2025	5 501 620	5 387 965	3,76
400 000	The Independent Order of Foresters, 2,885 %, 15 oct. 2035	400 000	327 652	0,23
3 300 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 9 déc. 2025	3 129 120	2 959 110	2,07
3 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avril 2030	2 828 070	2 842 830	1,99
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	1 928 440	1 926 580	1,35
250 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	186 563	189 363	0,13
3 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 1 ^{er} juin 2027	2 947 860	2 916 750	2,04
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,344 %, 27 janv. 2026	2 000 000	1 963 100	1,37
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 8 janv. 2029	2 000 000	1 973 480	1,38
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	513 660	0,36
2 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 2,97 %, 9 juin 2031	1 736 200	1 686 980	1,18
7 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,30 %, 17 juill. 2025	6 750 450	6 716 780	4,69
3 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,39 %, 15 mars 2028	2 745 870	2 778 720	1,94
1 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,69 %, 19 juill. 2023	1 038 360	991 220	0,69
3 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,80 %, 5 avr. 2027	3 195 507	2 864 970	2,00
500 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,34 %, 15 oct. 2049	547 560	400 865	0,28
88 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,35 %, 6 juin 2046	99 002	71 584	0,05
2 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	1 957 320	1 958 700	1,37
4 000 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	4 031 450	3 592 040	2,51
1 000 000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	1 000 000	938 810	0,66
600 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 4 janv. 2027	598 734	535 128	0,37
619 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,55 %, 15 mars 2023	635 594	615 812	0,43
500 000	Vidéotron Itée, 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	387 095	0,27
1 000 000	Vidéotron Itée, 5,625 %, 15 juin 2025	1 120 000	987 780	0,69
400 000	VW Credit Canada Inc., 1,20 %, 25 sept. 2023	399 892	388 128	0,27
1 000 000	VW Credit Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	998 960	938 520	0,66
2 500 000	VW Credit Canada Inc., 2,85 %, 26 sept. 2024	2 421 361	2 398 000	1,67
1 659 000	Wells Fargo & Co., 2,509 %, 27 oct. 2023	1 672 182	1 620 627	1,13
5 000 000	Wells Fargo & Co., 3,184 %, 8 févr. 2024	4 887 300	4 881 150	3,41
5 000 000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	4 870 850	4 865 250	3,40
		<u>398 944 022</u>	<u>381 586 537</u>	<u>266,45</u>
Titres du marché monétaire canadien				
5 000 000	Enbridge Inc CP 20 janv. 2023	4 974 600	4 986 270	3,48
15 000 000	Enbridge Inc. CP 9 janv. 2023	14 919 300	14 982 285	10,46
		<u>19 893 900</u>	<u>19 968 555</u>	<u>13,94</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions privilégiées canadiennes				
15 000	Fiducie de placement immobilier Artis, actions privilégiées à 4,75 %	344 863 \$	338 700 \$	0,24
12 500	Banque de Montréal, actions privilégiées à 3,90 %	306 625	216 625	0,15
20 000	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,21 %	488 334	480 000	0,34
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,376 %	156 200	160 000	0,11
10 000	Corp. Financière Power, actions privilégiées à 4,50 %	250 000	176 500	0,12
15 000	Banque Royale du Canada, actions privilégiées à 3,70 %	367 955	265 350	0,19
		1 913 977	1 637 175	1,15
Titres à revenu fixe américains				
2 000 000	Banque de Montréal, 4,338 %, 5 oct. 2028	2 687 801	2 653 913	1,85
2 000 000	Element Fleet Management Corp., 1,60 %, 6 avr. 2024	2 511 358	2 564 544	1,79
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	764 167	0,53
1 000 000	HP inc., 3,40 %, 17 juin 2030	1 402 231	1 147 475	0,80
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	592 886	0,41
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 ^{er} août 2029	1 245 650	1 174 350	0,82
2 000 000	Québecor Média Inc., 5,75 %, 15 janv. 2023	2 602 514	2 707 583	1,89
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259	2 047 900	1,43
1 150 000	Billet/obligation du Trésor américain, 0,75 %, 31 mai 2026	1 411 111	1 388 460	0,97
500 000	Winnebago Industries Inc., 6,25 %, 15 juill. 2028	700 107	636 941	0,44
		16 595 797	15 678 219	10,93
	Total des placements détenus	438 340 416	419 847 736	293,15
Placements vendus à découvert				
Titres à revenu fixe canadiens				
(20 029 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(18 170 375) \$	(17 994 454) \$	(12,57)
(1 595 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(1 340 282)	(1 287 149)	(0,90)
(26 769 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(25 052 242)	(24 542 890)	(17,14)
(50 900 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 ^{er} oct. 2024	(48 560 961)	(48 108 644)	(33,59)
(37 732 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(35 017 577)	(34 185 947)	(23,87)
(19 751 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(18 352 010)	(18 027 330)	(12,59)
(7 110 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(622 322)	(615 840)	(0,43)
(5 210 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(4 917 524)	(4 926 263)	(3,44)
(7 122 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(6 534 745)	(6 516 416)	(4,55)
(20 420 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(19 379 809)	(19 369 595)	(13,53)
(370 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(330 040)	(318 748)	(0,22)
(16 055 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(15 802 383)	(15 008 214)	(10,48)
(2 350 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(2 088 329)	(2 039 706)	(1,42)
(18 663 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(17 912 262)	(17 905 655)	(12,50)
(272 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(212 968)	(207 944)	(0,15)
(4 620 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(4 488 910)	(4 334 161)	(3,03)
(7 880 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(7 189 265)	(7 063 159)	(4,93)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Total des placements vendus à découvert (suite)	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
(10 149 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(10 194 172) \$	(9 984 891) \$	(6,97)
(23 230 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(23 227 403)	(22 421 828)	(15,66)
(5 375 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(5 165 427)	(5 069 539)	(3,54)
(3 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(2 939)	(2 931)	0,00
(2 095 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(2 055 291)	(2 047 737)	(1,43)
(7 970 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(7 771 657)	(7 748 912)	(5,41)
(5 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} nov. 2024	(5 708 570)	(5 693 512)	(3,98)
(35 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(51 272)	(42 394)	(0,03)
		<u>(280 148 735)</u>	<u>(275 463 859)</u>	<u>(192,36)</u>
	Titres à revenu fixe américains			
(1 850 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,125 %, 31 mars 2023	(2 312 458)	(2 478 077)	(1,73)
(1 980 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,25 %, 15 mars 2024	(2 482 545)	(2 541 685)	(1,77)
(950 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1 228 880)	(1 082 105)	(0,76)
		<u>(6 023 883)</u>	<u>(6 101 867)</u>	<u>(4,26)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(286 172 618)	(281 565 726)	(196,62)
	Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	(15 720)	–	–
	Placements détenus, montant net	<u>152 152 078</u> \$	138 282 010	96,53
	Profit latent, contrats de change à terme (Tableau 1)		202 451	0,14
	Perte latente, contrats à terme standardisés (Tableau 2)		(247 976)	(0,17)
	Autres actifs, montant net		<u>4 973 298</u>	<u>3,50</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>143 209 783</u> \$	<u>100,00</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2022

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Prix du contrat	Juste valeur	Profit latent
31 janvier 2023	USD	CAD	1,353068	(16 674 539) \$	(16 554 249) \$	120 290 \$
31 janvier 2023	CAD	USD	1,353068	8 561 616	8 617 939	56 323
31 janvier 2023	USD	CAD	1,353068	(1 912 050)	(1 894 295)	17 755
31 janvier 2023	USD	CAD	1,353068	(880 812)	(872 729)	8 083
Profit latent total sur les contrats de change à terme						202 451 \$

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

Contrats à terme standardisés	Date de règlement	Position	Nombre de contrats	Prix du contrat	Montant notionnel	Perte latente
Billet du Trésor américain à 2 ans (CBT)	Mars 2023	Acheteur	400	103,22 \$	41 321 246 \$	(35 246) \$
Billet du Trésor américain à 5 ans (CBT)	Mars 2023	Acheteur	100	111,47	11 359 730	(212 730)
Perte latente totale sur les contrats à terme standardisés						(247 976) \$

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Le courtier principal et dépositaire du Fonds est Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI »).

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- a) l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- b) le paragraphe 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

1. Mode de présentation :

- a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers ont été approuvés par le fiduciaire et leur publication a été autorisée le 30 mars 2023.

- b) Base d'évaluation :

Les états financiers annuels ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), lesquels sont présentés à la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables du Fonds :

a) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits (pertes) de change latent(e)s sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » dans les états du résultat global.

b) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite) :

ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite) :

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

c) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

d) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert) :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert) se composent des dépôts en trésorerie; ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir d'un fonds lié, les placements vendus, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, le montant à payer pour les placements achetés, les créiteurs et charges à payer, le montant à payer à un fonds lié, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

g) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite) :

- h) (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

- i) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

La perte réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion et la moins-value latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

- j) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des pertes en capital reportées en avant. Au 31 décembre 2022, le Fonds avait un solde de 6 415 049 \$ (néant en 2021) au titre des pertes autres qu'en capital reportées en avant.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite) :

k) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

l) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite) :

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

c) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

5. Transactions entre parties liées :

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12^e de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12^e de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12^e de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une tranche des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, puis par remboursement de capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 947 821 \$ (681 140 \$ en 2021). Au 31 décembre 2022, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 121 277 \$ (81 776 \$ en 2021).

b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours de l'exercice clos 31 décembre 2022, les dépenses remboursées par le gestionnaire se sont élevées à 54 537 \$ (85 858 \$ en 2021). Au 31 décembre 2022, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 55 005 \$ (469 \$ en 2021).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

5. Transactions entre parties liées (suite) :

c) Parts détenues par des parties liées :

Au 31 décembre 2022, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 4 411 parts de série I du Fonds (4 202 parts de série I en 2021), et 1 061 parts de série F du Fonds (aucune part de série F en 2021).

d) Montant à payer au gestionnaire et au fond lié :

Au 31 décembre 2022, un montant de néant (17 442 \$ en 2021) était à payer à un fonds lié, et un montant de 8 914 \$ (néant en 2021) était à payer par le fonds lié, par le fait que ce fonds est géré par le gestionnaire.

6. Parts rachetables du Fonds :

a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour choisi par le gestionnaire. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 :

	Parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2022						
Série A	50 270	15 868	(6 375)	(25 681)	461	34 543
Série F	536 855	910 230	(327 470)	25 194	19 779	1 164 588
Série FF	375 758	5	(126 036)	–	9 847	259 574
Série I	121 500	61 748	(150 812)	–	4 700	37 136
31 décembre 2021						
Série A	8 156	46 262	(5 634)	1 344	142	50 270
Série F	43 136	741 849	(253 574)	(1 311)	6 755	536 855
Série FF	480 437	64	(114 617)	–	9 874	375 758
Série I	43 198	137 167	(62 888)	–	4 023	121 500

b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour ouvrable choisi par le gestionnaire (individuellement, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. Instruments financiers :

a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel s'expose le Fonds.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier, aux 31 décembre 2022 et 2021 :

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	2022	2021
Notés AAA	(195)	(196)
Notés AA	64	15
Notés A	75	50
Notés BBB	141	224
Notés BB	11	22
Notés B	1	4
Non notés	2	11

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès de son courtier principal, dont les notes étaient les suivantes aux 31 décembre 2022 et 2021 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1+
Long terme	AA-

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Comme le Fonds gère et couvre activement le risque lié aux taux d'intérêt, l'actif net tend à être davantage touché par les variations des écarts de taux que par la fluctuation des taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	2022	2021
De 0 à 1 an	(60 048) \$	(68 177) \$
De 1 an à 3 ans	(157 408)	90 609
De 3 à 5 ans	(437 011)	(279 022)
Plus de 5 ans	(507 033)	(499 899)
Total de l'exposition	(1 161 501) \$	(756 489) \$

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque liés aux prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2022, l'incidence estimative d'une augmentation de 1 point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 119 280 \$ (112 117 \$ en 2021). De plus, au 31 décembre 2022, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 261 443 \$ (782 829 \$ en 2021). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2022 et 2021 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2022						
Dollar US	(9 319 334,46) \$	9 576 352,00 \$	257 017,54 \$	(465 967,00) \$	478 818,00 \$	12 851,00 \$
	(9 319 334,46) \$	9 576 352,00 \$	257 017,54 \$	(465 967,00) \$	478 818,00 \$	12 851,00 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6,51)	6,69	0,18	(0,33)	0,33	0,00

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 0 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2021						
Dollar US	(17 549 966,76) \$	17 435 629,00 \$	(114 337,76) \$	(877 498,00) \$	871 781,00 \$	(5 717,00) \$
	(17 549 966,76) \$	17 435 629,00 \$	(114 337,76) \$	(877 498,00) \$	871 781,00 \$	(5 717,00) \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(15,34)	15,24	(0,10)	(0,77)	0,76	(0,01)

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2022, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 12 851 \$ (5 717 \$ en 2021). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 31 décembre 2022 et 2021.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	2022	2021
Services financiers	49 %	41 %
Énergie	21 %	18 %
Communications	9 %	11 %
Biens de consommation non cyclique	7 %	9 %
Biens de consommation cyclique	4 %	10 %
Services publics	4 %	7 %
Industries	4 %	2 %
Technologies	1 %	1 %
Matériaux de base	1 %	1 %
	100 %	100 %

e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite) :

Au cours de l'exercice clos 31 décembre 2022, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 169 % (157 % en 2021) et de 277 % (238 % en 2021) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % en 2021) de la valeur liquidative du Fonds.

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	977 250 \$	– \$	– \$	977 250 \$
Titres à revenu fixe	–	397 264 756	–	397 264 756
Titres du marché monétaire	–	19 968 555	–	19 968 555
Actions privilégiées	1 637 175	–	–	1 637 175
Contrats de change à terme	–	202 451	–	202 451
	2 614 425 \$	417 435 762 \$	– \$	420 050 187 \$

Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	281 565 726 \$	– \$	281 565 726 \$
Contrats à terme standardisés	247 976	–	–	247 976
	247 976 \$	281 565 726 \$	– \$	281 813 702 \$

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	– \$	349 983 936 \$	– \$	349 983 936 \$
Titres du marché monétaire	–	14 991 362	–	14 991 362
Actions privilégiées	7 828 292	–	–	7 828 292
Contrats à terme standardisés	12 970	–	–	12 970
	7 841 262 \$	364 975 298 \$	– \$	372 816 560 \$

Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	224 160 210 \$	– \$	224 160 210 \$
Contrats de change à terme	–	362 758	–	362 758
	– \$	224 522 968 \$	– \$	224 522 968 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2022

9. (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 2021, est calculée comme suit :

	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2022			
Série A	(345 371) \$	35 302	(9,78) \$
Série F	(3 238 719)	709 701	(5)
Série FF	(2 092 353)	297 970	(7)
Série I	(978 683)	114 063	(9)
<hr/>			
31 décembre 2021			
Série A	36 926 \$	23 422	1,58 \$
Série F	805 155	344 049	2
Série FF	1 334 082	437 257	3
Série I	381 717	115 497	3

10. Souscriptions à recevoir :

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de l'exercice, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de l'exercice.

11. Rachats à payer :

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de l'exercice.